

UNE RÉPONSE  
« ZÉRO SANS SOLUTION » ACCOMPAGNÉE  
POUR TOUS



4<sup>ème</sup> Journée Départementale  
Une Réponse Accompagnée Pour Tous

Vendredi 3 décembre 2021



UNE **RÉPONSE**  
« ZÉRO SANS SOLUTION » **ACCOMPAGNÉE**  
POUR **TOUS**



- **9h30 – 9h45 : Introduction**

Ouverture de la journée par Monsieur **Jérôme PELISSIER**, Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Côte-d'Or, et Monsieur **Jean-Yves BUFFOT**, Adjoint au Directeur de la MDPH

Propos introductifs par l'Agence Régionale de Santé BFC, Madame **Aline GUIBELIN**, Déléguée Départementale

---

**Retour d'expérience**

- **9h45 – 10h15** : Simon de Cyrène et le projet de maisons partagées, par Monsieur **Fabrice CHARLEMAGNE**, Président, Madame **Léa FRANCONI**, Assistante de vie interne, et Monsieur **Laurent BAUDOT**, Habitant.
- **10h15 – 10h45** : Appartements inclusifs de Fontaine-Française, par Monsieur **Didier POLETTE**, Directeur des établissements de l'Agès-Adapei et Monsieur **Philippe DEFAUX**, Directeur du Pôle de Fontaine-Française.

---

PAUSE

---

**Table ronde**

- **11h00 – 12h30 : Les nouvelles formes d'habitats inclusifs**

**HOMNIA** – Monsieur **Christopher CHARTON**, Cofondateur d'Homnia

**Un chez soi d'abord** – Madame **Céline BARRIER**, Directrice d'Un chez Soi d'abord, Monsieur **Philippe BRUN**, Médiateur de santé pair

**Orvitis** – Monsieur **Hugo MARLIEN**, Directeur de l'Innovation et de la Transformation

UNE RÉPONSE  
« ZÉRO SANS SOLUTION »  
ACCOMPAGNÉE  
POUR TOUS



- Introduction : L'habitat inclusif

<https://www.dailymotion.com/video/x7wp8wa>

## L'habitat inclusif : un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale

Pour s'assurer que le projet est un habitat inclusif, toutes les réponses aux questions ci-dessous doivent être positives. Si au moins l'une des réponses est négative, il ne s'agit pas d'un habitat inclusif mais d'une autre forme d'habitat.

Ces questions sont à utiliser comme des fils conducteurs pour guider le développement d'un habitat inclusif.

Le logement proposé répond-il en premier lieu au souhait du vivre ensemble ?  
Est-ce que les habitants ont construit ou prévoient de construire ensemble un projet de vie sociale et partagée ou participent pour le moins à son évolution ?

L'habitant est-il libre de la gestion de son rythme de vie, des personnes qu'il invite, de ses activités, de ses allers et venues... ?

Les habitants décident-ils ensemble des temps et des moments de vie quotidienne qu'ils souhaitent partager ?

Est-ce qu'il existe des espaces de vie individuelle et des espaces de vies partagée à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, à proximité et faciles d'accès ?

Les habitants peuvent-ils accéder facilement à des commerces de proximité, des services de transports, des professionnels médicaux, des lieux sportifs et culturels... ? Ont-ils accès à une vie locale, de quartier ou de centre-bourg, comme tout citoyen ?

Les habitants peuvent-ils choisir librement les services et professionnels pour le soutien à l'autonomie, la santé... ?

## Quelques références

→ Rapport PIVETEAU / WOLFROM, juin 2020, « demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous ». « Vivre chez soi sans être seul »

→ Loi ELAN : définition de l'habitat inclusif, création de la CFHI

→ CASF, article L. 281-1.

o L'habitat inclusif est destiné « aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de **résidence principale**, d'un **mode d'habitation regroupé**, entre elles ou avec d'autres personnes. [...] Ce mode d'habitat est assorti d'un **projet de vie sociale et partagée** ».

o Création de l'Aide à la Vie Partagée

→ Circulaire du 6 septembre 2021- Plan interministériel habitat inclusif

o Inscrire l'habitat inclusif dans les dynamiques territoriales des communes et intercommunalités, en 1<sup>ère</sup> concrétisation dans le cadre des « petites villes pour demain »

## Le porteur du projet d'habitat inclusif

### QUI :

→ Personnes morales (associations, bailleurs sociaux, organismes gestionnaires, personnes morales de droit privé à but lucratif, mutuelles, collectivités locales etc...)

### SON RÔLE :

→ garant du projet immobilier

→ Garant de la mise en place d'une vie sociale et partagées

→ facilitateur pour la mise en commun de prestations

## Le projet de vie sociale et partagée

→ Porté par les habitants eux-mêmes ou avec l'appui d'un tiers

→ Consiste à animer et réguler la vie quotidienne, développer et mobiliser les partenariats etc.

→ financé ou non par le forfait habitat inclusif ou l'Aide à la Vie Partagée (le projet de vie sociale et partagée est une condition nécessaire pour bénéficier de l'AVP)

## Le financement de la vie sociale et partagée

### Le forfait habitat inclusif (ARS)

Entre 3 000 € et 8 000 € / an / habitant

### Le forfait Aide à la vie Partagée (CNSA et CD)

**Pour qui ?** personnes âgées de plus de 65 ans et personnes handicapées

**Combien ?** 10 000 € / an / habitant MAXIMUM co-financé à 80 % par la CNSA pendant 7 ans versé au porteur de vie sociale et partagée

Autres financements (communes, communautés de communes, mutuelles, bailleur social, Etat etc.)





UNE RÉPONSE  
« ZÉRO SANS SOLUTION » ACCOMPAGNÉE  
POUR TOUS



- *Retour d'expérience : Simon de Cyrène*

Les maisons partagées :

Monsieur **Fabrice CHARLEMAGNE**, Président,  
Madame **Léa FRANCONÉ**, Assistante de vie interne,  
et Monsieur **Laurent BAUDOT**, Habitant.

UNE RÉPONSE  
« ZÉRO SANS SOLUTION » ACCOMPAGNÉE  
POUR TOUS



- *Retour d'expérience : AGES-ADAPEI*

Les appartements inclusifs de Fontaine-Française :

Monsieur **Didier POLETTE**, Directeur des établissements de l'Agès-Adapei

Monsieur **Philippe DEFAUX**, Directeur du Pôle de Fontaine-Française

*Film de présentation*

UNE RÉPONSE  
« ZÉRO SANS SOLUTION » ACCOMPAGNÉE  
POUR TOUS



**PAUSE**

-

**Reprise à 11h**



- **Table ronde**

## Les nouvelles formes d'habitats inclusifs

**HOMNIA** – Monsieur **Christopher CHARTON**, Cofondateur d'Homnia

<https://youtu.be/4QJwPCRaKOI>



**Un chez soi d'abord** – Madame **Céline BARRIER**, Directrice d'Un chez Soi d'abord et Monsieur **Philippe BRUN**, Médiateur de santé pair

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/dijon/serie-dispositif-soi-abord-s-est-installe-dijon-1781265.html>



**Orvitis** – Monsieur **Hugo MARLIEN**, Directeur de l'Innovation et de la Transformation



UNE RÉPONSE  
« ZÉRO SANS SOLUTION » ACCOMPAGNÉE  
POUR TOUS



**12h30 : Déjeuner sur place**

*Buffet proposé par l'ESAT Acodège*